

## **Action Culturelle - Encaissement et réaffectation de subventions au titre du Contrat de Ville 2003**

### ***M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :***

**1** - L'Orchestre de Besançon mène depuis 4 années des activités pédagogiques à destination de différents publics, identifiés dans le cadre du Contrat de Ville.

Les objectifs sont les suivants :

- élargir l'offre culturelle en direction de secteurs et de publics divers afin de démocratiser l'accès aux faits artistiques

- construire et fidéliser un réseau de publics particuliers, néophytes.

En 2003, des actions d'animations musicales ont eu lieu dans les quartiers de Planoise, Montrapon, La Grette et Clairs-Soleils.

**2** - L'opération «Un été au cinéma» permet aux jeunes qui ont un rapport difficile à la culture institutionnelle de s'investir en juillet-août dans les activités basées sur le cinéma. En collaboration avec les structures de quartiers, les jeunes peuvent découvrir le cinéma par des séances spécifiques, des ateliers de réalisation et des séances de plein air.

Pour ces opérations cette année, la Direction Régionale des Affaires Culturelles participera à hauteur de 5 548 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser ces subventions soit 5 548 € en recettes sur le chapitre 92.33 / 74718 - code service 41050 et de les réaffecter en dépenses au chapitre 92.311/64131 - code service 41027.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.*